



DECLARATION LIMINAIRE CSA SPIP 69 DU 28 AVRIL 2026

Nous sommes réunis aujourd'hui dans des conditions peu glorieuses. En effet depuis plus d'un an, les politiques pénales et leurs déclinaisons mettent à mal les conditions de travail et les valeurs de notre métier : la suppression des PS culturelles, la question du traitement de la situation des personnes étrangères en situation irrégulière imposée par la DGAP, la surpopulation carcérale annihilant la dignité humaine, et leurs conséquences sur la surcharge de travail.

Nous avons rencontré courant avril les équipes de 2 antennes du SPIP 69 qui déplorent toujours le manque de moyens, de communication et de considération.

Pour citer une collègue « plus grand-chose ne fait levier ! ». Cela décrit l'état des personnels intervenant au sein du SPIP 69.

La résignation et la lassitude ont remplacé la motivation.

En ce qui concerne l'antenne de Villefranche sur Saône, l'état des lieux constaté est encore et toujours déplorable avec des équipes à bout de souffle : les locaux du MO se dégradent, en terme RH le manque criant de personnel tout corps confondu impacte considérablement le quotidien de l'équipe. Les collègues attendent de réelles avancées de la part de la direction départementale.

Pour le MF, la situation de l'établissement ne favorise pas un travail serein. Les collègues éprouvent des difficultés à trouver sens dans leurs pratiques notamment au vu des directives de la DISP qui découlent de celles de la DGAP.

Pour ce qui est de l'antenne de Lyon, nous vous laissons Monsieur le directeur relire nos tracts précédents car rien n'évolue malgré ce que vous laissez paraître. La communication et la concertation sont toujours compliquées entre les agents de terrain et l'encadrement.

D'autre part, les agents sont de plus en plus épuisés malgré un réel investissement dans les groupes de travail. L'absence de prise en compte de leurs remontées et questionnements favorise leur mal-être.

Nous nous inquiétons grandement de l'état du service en septembre 2026 sur le plan RH :

- La question du renouvellement des contractuels,
- L'impact sur le CSL (absence longue durée d'une collègue).

Les départs (5 contractuels non renouvelés + 1 départ en retraite + 2 ANT en attente des résultats du concours CPIP) ne seront pas couverts par les 2 postes ouverts à la mobilité nationale. Monsieur le directeur le compte n'y est pas !

Enfin, nous exigeons l'application de la note DGAP sur le télétravail du 24/04/2026 afin que l'équité soit enfin respectée.

Espérons que ce CSA puisse être un espace de concertation et dialogue social.